



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

**COMPTE RENDU**  
**de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 23 avril 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le jeudi vingt trois avril à onze heures, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni sous forme d'échanges par mail, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

**Situation exceptionnelle : « mail réunion »**

"Par ordonnance de la Ministre de la Cohésion des Territoires, les assemblées délibérantes des communes voient les règles encadrant leur fonctionnement très assoupli afin de prendre en compte la crise sanitaire et l'actuel confinement. Les exécutifs locaux bénéficient de pouvoirs largement renforcés.

Le texte prévoit des dérogations aux règles régissant les délégations aux exécutifs locaux et assouplit transitoirement les modalités de réunion à distance des organes des collectivités, ainsi tous les moyens permettant de procéder à distance sont autorisés.

Pour la commune d'Allons tout va se passer par mail ou/et par vidéo conférence.

Chaque conseiller municipal a reçu l'ordre du jour et les projets de délibérations qu'ils ont renvoyés avec leur vote et/ou leur commentaire"

Présents : Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Serge GUICHARD ; Fabien LORENZI ; Patrick MAURIN ; Jean-Marie PAUTRAT.

Excusés : Elie GALFARD ; Bernard AUDIER ; Régis GALFARD

Secrétaire de Séance : Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

**1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (1<sup>er</sup> avril 2020)**

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande aux élus, pour la bonne préparation des procès-verbaux et des commentaires, de répondre sur l'adresse mail de la Mairie avec le message initial de Katia (ordre du jour et projets de délibérations).

▶ *Aucune autre remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

## **2. Subvention FNADT 2020**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, l'Etat propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local. C'est l'objet du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

La Commune souhaite acquérir une propriété située rue Amiral de RICHERY (G 378) dans lequel se développe notamment une opération exemplaire d'aménagement urbain.

Par délibération n° 2020.11, le Conseil Municipal a approuvé l'intervention d'une promesse en vue de l'acquisition de la propriété susmentionnée pour un montant de 116700 €.

La Commune entend développer une politique de proximité et associer sur un même site une bibliothèque et un café associatif. Cet ensemble d'utilisateurs agiront en direction de la lecture et d'un espace de convivialité, ils pourront trouver des complémentarités à vivre leur projet sur un même lieu.

Dans cette perspective, la Commune souhaite restructurer et réhabiliter ce futur bâtiment communal en créant un bibliothèque/café associatif en proposant des locaux adaptés et fonctionnels, répondre aux obligations de l'agenda d'accessibilité, pour accueillir un public aux attentes multiples : besoins de loisirs, de culture, d'hébergement.

Ce projet consiste donc en la création d'un lieu d'échange, de rencontre, d'écoute et de partage ainsi qu'en l'organisation tout au long de l'année d'activités culturelles éducatives ou simplement de détente pour tous les habitants.

Les travaux consistent à :

- La restructuration et la réhabilitation des locaux existants
- La création d'espaces pour l'accueil de la bibliothèque et du café associatif.
- La création d'équipements pour permettre l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite
- La mise aux normes concernant les installations de sécurité incendie
- Le traitement acoustique et l'isolation thermique des locaux
- La mise en place d'un chauffage performant.

Les travaux comprennent :

- LOT 1 : Maçonnerie
- LOT 2 : Menuiseries extérieures et intérieures
- LOT 3 : Courants forts et courants faibles
- LOT 4 : Plomberie sanitaire –chauffage –ventilation
- Revêtement de sols souples et durs-Faux plafonds –isolation (en régie)
- Peinture –nettoyage (en régie)

La demande de subvention porte sur les LOTS de 1 à 4 et sur l'acquisition foncière.

Le montant total estimatif concernant l'acquisition foncière, les travaux, la fourniture et la pose des équipements s'élève à 177 895.98 euros H.T

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

FNADT : 124 740.66 €

Conseil Régional P.A.C.A : 53 149,71 €

Total HT 177 895.98 €

T.V.A 20 % 35 433.14 €  
**Total TTC 212 598.85 €**

► *Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 7 voix, le Conseil Municipal :*

*SOLLICITE les subventions les plus élevées de l'état au titre du FNADT 2020.*

*AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.*

**Plus personne n'intervenant plus par mail  
Monsieur le Maire lève la séance.**